



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze février à dix-huit heures zéro minute, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du sept février deux mille vingt-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard ELHORGA, maire.

Présents : Bernard ELHORGA, Martine ARHANCET, Hervé MAUROU, Véronique FAGES, Jean-Bernard DOLOSOR, Denise TAPIA, Robert COMAT, Nelly AHETZ-ETCHEBER, Michel FOULDRIN, Laurène ROBERT de BEAUCHAMP, Édouard CARRERA, Philippe FOURNIER, Hélène LARROUDÉ, Maïté AROZTEGUI, Mathias LATASA, Marie-José ÇUBURU, Xavier BOHN, Jean-Pascal AGUERRE, Christophe JAUREGUY, Christine PERUGORRIA, Pascal IRUBETAGOYENA, Céline MUNDUTEGUY-LARRAMENDY, Peyo BEHASTEGUY, Dominique IDIART, Céline BOTTECCHIA-PIVA.

Pouvoirs : Nathalie DUBOIS a donné pouvoir à Marie-Jeanne BEREAU, Miguel de SOUSA a donné pouvoir à Véronique FAGES, Guy HEUGUEROT a donné pouvoir à Dominique IDIART.

M. le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée, l'appel est réalisé par la secrétaire de séance Véronique FAGES. Le quorum est atteint.

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du 18 décembre dernier.

Le compte-rendu est adopté.

Délibération n°2025-001

Objet : Promotion interne – Créations d'emplois permanents au sein des services municipaux.

Rapporteur : Martine Arhancet.

A la suite de la transmission des dossiers de promotion interne auprès du Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques, une sélection des différents dossiers a été opérée et un arrêté signé du Président du Centre de Gestion a établi la liste des agents retenus au titre de la promotion interne.

Les dossiers de deux agents de la commune ont ainsi été retenus. Il convient désormais de créer les emplois correspondants afin de pouvoir nommer les agents concernés sur les grades

pour lesquels ils bénéficient d'une promotion interne. Il s'agit de faire correspondre les grades détenus par ces agents avec les fonctions qu'ils exercent effectivement.

Les créations d'emplois proposées sont les suivantes :

- un emploi d'assistante administrative du maire et de la direction générale des services à temps complet sur le grade de rédacteur (catégorie B).
- un emploi d'agent d'entretien et de restauration scolaire à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise (catégorie C).

Les fiches de poste seront ajustées suite aux entretiens d'évaluations des agents concernés. Ces créations d'emplois ont fait l'objet d'une présentation en Comité Social Territorial.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2025 :
 - o un emploi permanent d'assistante administrative du maire et de la direction générale des services à temps complet sur le grade de rédacteur (catégorie B) ;
 - o un emploi permanent d'agent d'entretien et de restauration scolaire à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise (catégorie C) ;
- de supprimer les emplois initialement occupés ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne application de cette délibération.

Les crédits budgétaires seront prévus au budget de l'exercice concerné. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **honako hau sortzea 2025eko apirilaren 1etik goiti :**
 - o **Auzapezaren eta Zerbitzuen Zuzendaritza Nagusiaren administrari laguntzailearen lanpostu iraunkor bat, lanaldi osokoa, erredaktore gradukoa (B kategoria) ;**
 - o **mantentze-langilearen eta eskolako jantegiko langilearen lanpostu iraunkor bat, lanaldi osokoa, maisutzako agentearen gradukoa (C kategoria) ;**
- **hasieran betetzen ziren lanpostuak kentzea ;**
- **Auzapez jaunari edo bere ordezkariari baimena ematea erabaki hau behar bezala aplikatzeko behar diren agiri guztiak sinatzeko.**

Aurrekontu-kredituak aurreikusiko dira dagokion finantza aldiko aurrekontuan. Ondorioz, lanpostuen taula aldatuko da.

Martine Arhancet explique la délibération.

Céline Bottecchia-Piva : est-ce qu'il serait possible de connaître le contexte du besoin, en tout cas d'emploi d'assistante administrative du maire et les missions qui lui seront confiées?

M. le maire : les missions vont évoluées un peu. La fiche de poste sera modifiée, le DGS fera le nécessaire avec l'agent qui a la promotion. Pour moi, il n'y a pas de raison de bloquer la promotion, elle est légitime.

Céline Bottecchia-Piva : c'est juste dans le cadre de la promotion et d'une évolution éventuelle des missions, c'est le contexte que je voulais voir.

Délibération n°2025-002

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire.

Rapporteur : Martine Arhancet.

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins de la collectivité, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent de médiathécaire à temps non complet (28 heures) pour assurer l'accueil du public, le catalogage ainsi que pour assurer une mission de traduction en langue basque de 3 heures hebdomadaires. En effet, une mission expérimentale de traduction en langue basque a été menée de février à décembre 2024 sur cet emploi. Il a été considéré que cette mission serait pérenne dans les missions de l'emploi de médiathécaire.

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10% du temps de travail initial, elle a fait l'objet d'une présentation en Comité Social Territorial qui émit un avis favorable le 13 février 2025.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2025 au sein du service de la médiathèque, un emploi permanent de médiathécaire à temps non complet (28 heures) sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe (Catégorie B) ;
- de supprimer l'emploi initialement occupé de médiathécaire à temps non complet (24 heures) ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne application de cette délibération.

Les crédits budgétaires seront prévus au budget de l'exercice concerné.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **2025eko apirilaren 1etik goiti, 2. mailako erredaktore nagusiko graduko (B kategoria) lanpostu iraunkor bat sortzea Mediatekaren Zerbitzuan, lanaldi partzialekoa (28 ordu) ;**
- **hasieran betetzen zen lanaldi partzialeko (24 ordu) liburuzain lanpostua kentzea;**
- **Auzapez jaunari edo bere ordezkariari baimena ematea erabaki hau behar bezala aplikatzeko behar diren agiri guziak sinatzeko.**

Aurrekontu-kredituak aurreikusiko dira dagokion finantza aldiko aurrekontuan.

Ondorioz, lanpostuen taula aldatuko da.

Martine Arhancet explique la délibération.

Délibération n°2025-003

Objet : Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion.

Rapporteur : Martine Arhancet.

Les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le conseil en organisation.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines.

L'intervention d'un prestataire extérieur permet une observation neutre du fonctionnement d'un service et peut permettre la proposition de solutions pour l'amélioration de son organisation et de la qualité de vie des agents au travail. M. le maire propose donc l'adhésion à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion.

Dans ce cadre, deux démarches vont être mises en œuvre dans la collectivité :

- Organisation des services – Mission d'accompagnement pour les services techniques
- Qualité de vie au travail - Mission d'accompagnement pour le service Médiathèque

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion ;
- d'autoriser M. le maire à signer la convention proposée en annexe ;
- d'autoriser M. le maire à signer les devis permettant sa mise en œuvre ;
- précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2025.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Kudeaketa Zentroak proposatutako Antolaketari eta Giza Baliabideei buruzko Aholkularitza hitzarmena onartzea ;**
- **Auzapezari baimena ematea eranskinean dagoen hitzarmena sinatzeko;**
- **Auzapezari baimena ematea hitzarmen hau obratzen hasteko ahala ematen duten aurrekontuak sinatzeko ;**
- **zehaztea kredituak 2025eko finantza aldiko aurrekontuan aurreikusiko direla.**

Martine Arhancet explique la délibération.

Christine Perugorria : on souhaite savoir ce qui avait été mis en place avant de faire appel, je pense que c'est un audit extérieur pour essayer de comprendre ce qu'il se passe au sein des services.

Je voudrais savoir ce que vous avez mis en place avant et comment on en est arrivé là et si vous avez étudié ce qu'il se passait au sein des services.

M. le maire : au niveau de la médiathèque, c'est plus un problème d'organisation en termes de matériel, c'était un projet qui était mené l'année dernière cela n'a pas abouti car il n'y avait pas les subventions qui étaient proposées par le Conseil départemental.

Par contre les services techniques, c'est un désaccord entre des responsables, des entités qui nous a menés à mettre en place ce partenariat avec le Centre de Gestion, pour que les agents puissent s'exprimer en toute liberté. Sur le ressenti, sur comment ils pourraient voir l'organisation à terme.

Ils ont été auditionnés individuellement, collectivement, tous y compris les personnels RH de la collectivité. Le travail a été fait par le CDG, on nous en a fait une présentation succincte cet après-midi, elle sera faite dans le courant des jours à venir au niveau de tous les services techniques et de la RH aussi.

Sur trois scénarios que le CDG nous propose, nous élus on ne donnera rien comme avis, on va les laisser travailler, voir quelle est la meilleure organisation à mettre en place.

On leur laissera une semaine pour travailler et réfléchir entre eux et l'organisation syndicale qui représente la collectivité.

A l'issue de ce second travail, on verra sur quelle piste on va et sur le recrutement de certains postes qui sont aujourd'hui non couverts.

Christine Perugorria : c'est très bien de mettre des choses en place parce que c'est vraiment regrettable de voir des démissions qu'il y a au sein de la mairie, notamment des agents qui sont là depuis longtemps et c'est très bien de mettre des choses en place. Qu'ils se sentent bien et qu'ils restent au sein de la mairie.

M. le maire : tout le monde a pu s'exprimer y compris la personne qui part au bout de 19 ans, et ce n'est pas, je vous invite à lui demander, à le questionner un petit peu, ce n'est pas un problème organisationnel.

Il l'a dit devant tous ses collègues, devant les gens du CDG, qui sont du métier quand même, parmi eux un ancien DST. C'est aussi parce que la solidarité n'existe plus au sein des équipes. Ça ce n'est pas que de l'organisation, c'est aussi un état d'esprit, c'est du comportement.

Christine Perugorria : c'est bien pour ça que j'ai demandé le contexte et s'il y avait une étude parce que je ne mets pas en cause qui que ce soit ou quoi que ce soit. Je pense que c'est vraiment collégial. Mais c'est important justement de connaître le contexte pour comprendre pourquoi.

Céline Bottecchia-Piva : vous l'avez évoqué, donc ça serait une prise en compte au niveau des agents, des services et le politique, les adjoints qui collaborent avec ces personnes-là seront complètement à part de cette évaluation, ce diagnostic.

M. le maire : toute la démarche a été menée sans participation des adjoints, on a donné un avis, on a partagé avec eux notre vision du service.

Encore une fois, le changement c'est difficile pour tous, mais ils l'ont émis eux-mêmes. Je pense que l'on vous fera une présentation. Nous sommes passés d'une commune, à une petite ville, et donc la dimension est un peu différente y compris sur le management.

Délibération n°2025-004

Objet : Protection sociale complémentaire – Mandat au CDG64 – Convention de participation du CDG64 – Risque santé.

Rapporteur : Martine Arhancet.

Conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités locales et établissements publics ont l'obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire, à partir du 1^{er} janvier 2026, concernant les risques dits de « Santé » (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a l'obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des conventions de participation couvrant les risques « Santé » et « Prévoyance ».

Il propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'intégrer une démarche départementale concernant le risque « Santé » avec prise d'effet de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'objectif de cette démarche départementale menée au niveau du Centre de Gestion est de pouvoir proposer à l'ensemble des collectivités et des établissements publics du territoire de bénéficier d'une convention de participation sécurisée juridiquement.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure de mise à concurrence, avec une mutuelle ou unions de mutuelles, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance. Dans ces conditions, la commune est intéressée pour se joindre à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 64.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation et de bénéficier de montant de cotisations mutualisés et cohérents grâce au jeu et à l'effet mutualisateur de la solidarité départementale.

M. le maire précise qu'au vu de la démarche (consultation), la décision définitive d'adhésion à la convention de participation fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

La commune s'engage à transmettre, avant le 21 février 2025, le fichier des statistiques afin d'apporter lors de la consultation des données relatives à la population à assurer.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 13 février 2025,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire une convention de participation en matière de santé avec un opérateur agréé (mutuelle, institution de prévoyance ou assureur) avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026.

La décision éventuelle d'adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 64 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **KZ64ren (Pirinio Atlantikoetako Lurralde Funtzio Publikoaren Kudeaketa Zentroaren) gomendio uztea kontsulta-prozedura bat abiarazteko ardura, behar balitz, osasun-arloko parte hartze hitzarmen bat sinatzeko eragile onetsi batekin (mutualitatea, behar-orduetako kutxa edo asurantzza), 2026ko urtarrilaren 1etik goiti indarrean izateko.**

Berantago hartuko da KZ64k proposatutako parte-hartze hitzarmena sinatzeko balizko erabakia.

Martine Arhancet explique la délibération.

Céline Bottechia-Piva : juste pour resituer un peu le contexte de l'appel d'offre. Le Centre de Gestion c'est une démarche qu'il fait habituellement, de pouvoir grouper justement les consultations pour avoir des taux les plus avantageux pour notamment les patients qui vont adhérer.

Dans la formulation de la délibération, on peut voir que vous précisez que vous prendrez une décision à part mais c'est déjà dans le protocole de la démarche de la consultation.

Chaque collectivité doit ensuite prendre une délibération au sein de leur collectivité. Ce n'est pas une exception, c'est en fait la démarche qui est classique concernant cette situation. Je me demandais si on pouvait peut-être voir une autre formulation que : c'est vous qui avez décidé sur la procédure alors que c'est une procédure classique.

M. le maire : on peut modifier la formulation pour faire plaisir.

Délibération n°2025-005

Objet : Versement d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques (ADIL64).

Rapporteur : Robert Comat.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques (ADIL 64) a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH).

L'ADIL constitue aussi un outil privilégié d'observation des problématiques de logement dans le département et apporte à ce titre son expertise à l'élaboration, l'orientation et au suivi des politiques publiques locales de l'habitat auprès de ses partenaires.

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est membre de l'association depuis 2006 et la sollicite régulièrement, notamment dans le cadre de l'accompagnement social. La participation financière des communes à l'association a été revalorisée de 2,5% par rapport à l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 495 € à l'ADIL 64.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- 1 495 €ko diru laguntza ematea ADIL 64 bulegoari.

Robert Comat explique la délibération.

Dominique Idiart : la subvention est calculée sur le nombre d'habitants comme chaque année ?

M. le maire : Oui

Dominique Idiart : Est-ce que l'on pourrait savoir le nombre d'interventions qu'il y a eu sur la commune.

Robert Comat : ça passe directement par nous.

Dominique Idiart : mais on a un compte rendu, quelles sont les interventions qu'il y a eu sur Saint-Pée.

M. le maire : on vous le fera parvenir.

Délibération n°2025-006

Objet : Approbation des rapports n°1 et 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 16 octobre 2024.

Rapporteur : Robert Comat.

En application du Code Général des Impôts, le conseil communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

La CLECT, dont la liste des membres a été actualisée par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération en date du 2 octobre 2024, s'est réunie le 16 octobre 2024. Elle a établi plusieurs rapports évaluant les transferts de charges relatifs au projet d'extension de crèche de la Vallée des Aldudes, à la gestion des eaux pluviales urbaines, à la piscine de Souraïde et à la piscine d'Hasparren.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 2 octobre 2024 actualisant la liste des membres de la CLECT ;

Vu les rapports n° 1 et 2 établis par la CLECT du 16 octobre 2024, joint en annexe, relatifs à l'évaluation de la participation des communes du Pays de Bidache au projet d'extension du service ALSH (rapport n°1) et des communes d'Amikuze au projet d'extension du service ALSH (rapport n°2) dans le cadre de la mise en place en application de l'action 4 du Pacte financier et fiscal susvisé ;

Considérant que ces participations, qui vont se faire via une correction de l'attribution de compensation des communes concernées, ont vocation à s'appliquer dès 2024, année de l'extension des services ALSH du Pays de Bidache et d'Amikuze ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les ajustements des attributions de compensation des communes du Pays de Bidache et des communes d'Amikuze, tels que détaillés respectivement dans les rapports n°1 et 2 de la CLECT du 16 octobre 2024 ;
- d'arrêter les montants détaillés en annexe 2 des attributions de compensation définitives 2024 pour arrêter un montant total de 51 846 162 € intégrant ces ajustements dérogatoires.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **Bidaxunealdeko eta Amikuzeko herrien aldeko ordainsarien doiketak onartzea, Eskualdatu Gastuak Ebaluatzeko Tokiko Batzordeak 2024ko urriaren 16ko 1. eta 2. txostenetan zehaztu bezala;**
- **2024ko behin betiko ordainsariak emateko 2. eranskinean zehazten diren zenbatekoak onartzea, orotara 51.846.162 eurokoak, doiketa salbuesgarri horiek sartuz.**

Robert Comat explique la délibération.

M. le maire : invite l'assemblée à regarder France3 Euskal Herri car ils ont réalisé une opération de nettoyage sur la route de Bayonne.

Délibération n°2025-007

Objet : Acompte sur la subvention versée au CCAS.

Rapporteur : Robert Comat.

Lors du vote du budget primitif, le montant de la subvention de fonctionnement de la Commune au CCAS sera validé pour l'année 2025. Dans l'attente, et pour faire face à ses besoins de trésorerie, il convient d'octroyer un acompte sur subvention au CCAS.

Pour mémoire, la subvention versée au CCAS en 2024 était de 217 557,66 € et celle prévue pour 2025 sera de même ordre de grandeur.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser un acompte sur subvention au CCAS de 40 000 € dans l'attente du vote du budget primitif 2025 ;
- de préciser que cet acompte pourra être versé en plusieurs fois en fonction du besoin de trésorerie.

Les crédits seront prévus au budget et inscrits à l'article 657363.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **GEHZ-ari diru laguntzaren 40 000 euroko aurrerakina ordaintzea, 2025ko lehen aitzinkontua bozkatua izan aitzin ;**

- zehaztea abantzu hori epeka pagatzen ahalko dela, diruzaintza-beharraren arabera.

Kredituak aurrekontuan aurreikusiak dira eta 657363 artikuluan izendatuak dira.

Robert Comat explique la délibération.

M. le maire indique qu'il y a eu trois décisions concernant le cimetière.

Ensuite, les questions diverses, je vais les prendre dans l'ordre d'arrivée.

La première, c'est M. Christophe Jaureguy : « Bonjour, M. le maire.

Lors de ce conseil municipal dans les questions diverses, nous souhaiterions que vous nous fassiez un point sur le dossier de la plaine des sports.

Vous nous aviez indiqué il y a quelques mois que le chiffrage du projet situé au lac avait été fait.

Pourrions-nous connaître ce chiffrage et avoir les détails de cette estimation, avec un plan de masse des esquisses de projet ».

M. le maire : je le dis, on a abandonné ce projet, tout simplement parce que le chiffrage n'a pas été finalisé. On était sur une enveloppe entre 12 et 15 millions, et vous savez pertinemment, on l'a évoqué tous ensemble, que les finances de la commune ne nous permettront pas d'aller aussi rapidement qu'on l'aurait souhaité et donc pour le plan de masse, je n'ai rien. Est-ce-que ça répond à votre question ?

Christophe Jaureguy : que vous ne le fassiez pas dans l'immédiat, mais l'étude du projet. Parce qu'un projet comme celui-là, sur ces montants-là, ça ne se fait pas d'une année sur l'autre. C'est-à-dire, le projet, il faut qu'il mûrisse, il faut aller chercher les financements. Et, prenez l'exemple de Tanka ou d'autres projets comme ça, il faut 7 ans, enfin, ça prend du temps.

C'est-à-dire, il y a toute la recherche de financement et c'est la phase la plus importante, la réalisation c'est une année ce n'est pas plus.

Mais, par contre, il y a tout ce travail à faire. Alors ma question, est-ce que vous laissez complètement tomber par rapport à la zone là-bas ou est-ce que c'est parce que simplement vous parlez des finances et ça veut dire que vous jugez que, dès qu'on aura des finances, on fera le projet ?

Et ça veut dire que les financements, vous ne les aurez pas parce que ce n'est pas d'une année sur l'autre que vous allez avoir la possibilité de financer un tel projet.

M. le maire : oui, c'est un projet que l'on met en stand-by, parce qu'encore une fois, le financement, on ne l'a pas du tout.

Le message du président du Département a été clair, rien en 25 ; et en 26 on rediscutera de la manière d'aider les communes.

Le Sous-Préfet m'a déjà expliqué qu'on a un droit de tirage très important sur l'Église, et il n'est pas dit qu'il puisse nous suivre dans les deux ans à venir.

Donc, certes, on peut avancer, mais, je ne vois pas sincèrement l'utilité.

Il n'y a pas, pour moi, d'urgence, que ce soit au-dessus du collège de Seaska, parce qu'ils ont probablement besoin d'équipements sportifs, mais même si c'était là, sur le chemin qui avait été initialement prévu.

On parlera finances dans quelques semaines. La capacité d'épargne n'est pas là. C'est le choix qu'on fait de stopper.

Christophe Jaureguy : moi, il me semble qu'on ne fait pas les choses telles qu'il faut. Parce que les financements, bien sûr, Saint-Jean-de-Luz aussi, quand ils ont entamé Tanka, ils n'avaient pas les financements, loin de là.

Quand ils ont fait le premier chiffrage, ils étaient loin de tout ça. Par contre, ils avaient le projet prêt.

Ça veut dire que derrière, vous suivez les opportunités. Vous êtes là avec votre projet et vous l'avez, vous avez tout étudié.

Là, quand vous avez lancé, là vous n'êtes même pas dans l'étude de faisabilité. À partir de l'étude de faisabilité, il faut regarder techniquement le tout et approfondir également l'aménagement c'est du travail tout ça. Et sans parler des réseaux.

Ça veut dire qu'au moment où vous allez vouloir lancer, vous serez hors-jeu, les projets d'une telle ampleur se décident longtemps à l'avance.

Vous l'avez créé et dès que l'opportunité se présente, le dernier déclenchement sur les DETR, qui sont de l'État.

Il faut aller chercher d'autres financements que ça. Ça veut dire le projet, il faut le présenter. Et là, on n'est pas bon, on est toujours pareil.

C'est à-dire, ce qu'on fait depuis des années à Saint-Pée, on lance les projets, que quand on décide de le faire, peu importe. Je pense que les financeurs ont compris le système. Ils nous disent non, et de toute manière, on le fait derrière sur la capacité à l'emprunt.

Ça, c'est exactement le barrage du lac, si on avait eu le financement en 2017, on aurait payé 1 875 000€, quelques années après on a payé 625 000€. C'est simplement cela, un tel projet sur des montants comme ça. Après, ça se fait peut-être par phasage, peu importe. Mais la globalité du projet, vous l'avez présentée déjà, toutes les institutions, ils le savent.

Regardez actuellement les projets qui sont au sein de la CAPB ou même ailleurs. Vous avez le Poctefa, actuellement ça va jusqu'en 2026. Donc à partir de là, il faudra d'autres projets, il faut qu'on se situe.

M. le maire : moi quand je vois deux dossiers qui sont, pour l'un tout juste fini, Xabatene et le centre de loisirs, toutes les difficultés sur un projet qui n'a pas été mûri complètement, et on a dû rajouter des sous. Dernièrement on a voté pour le système d'alarme, je me dis, on ne va pas dépenser dans l'immédiat. Attendons de retrouver un équilibre financier plus serein pour lancer ce projet. Là, je le mets en stand-by pendant quelque temps.

Encore une fois les messages de l'État sont très clairs pas de très gros projets, même si on va chercher les fonds à droite et à gauche. On fera ce qu'il faut, le temps voulu.

Mais c'est un peu prématuré, laissons passer l'année 2025, d'avoir cette visibilité fiscale, financière, avant de... C'est un choix politique, on ne le partage pas.

Christophe Jaureguy : ce n'est pas qu'un choix politique, c'est un choix de savoir mener les dossiers de ce niveau-là.

M. le maire : encore une fois, je vois comment ça a été mené à Xabatene. On a encore aujourd'hui un problème de chauffage. On passe d'une pièce chaude à une pièce froide à une pièce chaude. Il y a un problème là au niveau de l'architecte.

À l'étage, c'est pareil. Donc vous avez des enfants qui sont à un moment donné découverts parce qu'ils sont dans un espace où il fait bon, ils veulent aller aux toilettes et c'est pareil pour les agents. Il y a un problème.

De la même façon, on peut passer du trinquet et sortir sur Gantxiki. Quasiment tous les week-ends, on a des intrusions, ne me dites pas que c'est pensé.

On a le temps de prendre le soin de vérifier si tout est bon, les réseaux, la faisabilité, le financement. Mais encore une fois ça a été la même chose pour le CLSH, problème de chauffage. Même là, la porte qui pouvait isoler est mal faite.

Ils ont eu froid, on a dû faire des renforts de chauffage électrique, Enedis est venu mettre une tension supplémentaire.

Ce n'est pas bien ficelé, donc je ne veux pas partir personnellement sur des dossiers qui sont de « l'à peu près ».

Christophe Jaureguy : simplement pour vous dire, vous mélangez deux choses.

M. le maire : non, je ne mélange pas deux choses.

Christophe Jaureguy : vous en tant qu'entité politique, vous devez gérer la partie pour trouver des finances, c'est ça que vous devez faire. Financer votre projet pour qu'il soit à moindre coût pour les habitants.

Après, vous avez la partie technique et ça c'est autre chose. Après, moi, je vous le dis sincèrement, quand vous avez le centre de loisirs qui débute ce genre de travaux en plein hiver, alors que vous savez que vous accueillez des petits-enfants.

M. le maire : qui a été cherché le financement sur ce projet ? Vous me le rappelez ? Combien on a en financement aujourd'hui, vous savez ?

Christophe Jaureguy : oui pour le centre de loisirs ?

M. le maire : oui

Christophe Jaureguy : 60 000€ de DETR c'est tout, moi je vous garantis qu'à 60 000€, je n'aurai pas entrepris les travaux, ça c'est sûr.

M. le maire : on ne l'aurait pas fait, vous m'auriez reproché de ne pas le faire, on le fait vous me le reproché. On va clore le débat.

Christophe Jaureguy : non, M. le maire, ce n'est pas du tout ça, vous le savez réellement. Nous, on se rend compte, tout simplement, c'est que dans les villages à côté, ou récemment encore, des financements, par exemple, à Baigorry l'EHPAD, est financée à plus de 65% par des fonds publics.

M. le maire : mais à quel moment ils ont déposé les dossiers, vous me dites vous-même que si on veut partir sur le projet, il faut quasiment six à sept ans avant. Oui, il y avait des financements il y a six à sept ans, mais là aujourd'hui encore une fois pour la plaine des sports c'est prématuré. M. Idiart, vous voulez prendre la parole ?

Dominique Idiart : pour revenir sur le sujet, par rapport à la plaine des sports que le projet soit abandonné on n'est pas trop surpris.

Par contre, ce qui serait quand même intéressant à poursuivre, le besoin est réel, aujourd'hui on est sur deux sites évoqués par rapport à ce positionnement.

La logique serait quand même que la réflexion puisse continuer sur la faisabilité d'un tel projet. Quel est l'endroit le plus propice à la réalisation d'un tel projet et peut-être aussi revoir ce projet-là au niveau de son dimensionnement de telle manière à ce que la faisabilité soit en conformité avec ce que l'on peut faire.

Je voudrais juste rappeler par rapport à la salle Tanka, c'est un projet qui a coûté à peu près douze millions d'euros dont 50% de subvention, 50% supporté par la mairie. Six millions d'euros supporté par la mairie et c'est sûr qu'il y a une réflexion à mener.

Dire aujourd'hui que cette réflexion est stoppée, je trouve cela regrettable. Je pense qu'il faut continuer cette réflexion, cette faisabilité tous ensemble de telle manière à trouver une solution sur laquelle on pourra travailler dès que les conditions seront meilleures. Mais là vous me dites c'est stoppé.

M. le maire : dans l'immédiat, je vais sur un autre sujet, ce sont les travaux de l'église, le budget n'est pas bouclé. Qu'est-ce qu'on fait ? On s'endette ?

Dominique Idiart : là dans notre retour ce n'est pas le budget, c'est déjà voir où on souhaite le faire, et qu'est-ce qu'on souhaite faire ?

Ça rejoint un peu la question que vous avez reçu de Guy, par rapport à l'organisation d'une réunion pour traiter de ce sujet-là parce que le jour de l'inauguration du collège, vous aviez annoncé publiquement et rapidement qu'il y aurait un équipement sportif qui serait derrière.

On était un peu surpris de ne pas voir de retour de travail au niveau de la commission sport parce que c'est ce qui avait été annoncé il y a un an.

Et l'autre question, qui était posée c'était pour répondre aux besoins immédiats des associations sportives. Il y a un accord avec Seaska pour l'utilisation des équipements qu'ils ont sur place, et je sais que vous aviez écrit un courrier pour l'utilisation aux associations. On aurait aussi aimé savoir s'il y avait des associations qui étaient intéressées pour les utiliser en attendant que quelque chose de définitif arrive.

M. le maire : alors, Seaska on a eu ce document qu'au mois de décembre, sur une utilisation quand même du collège depuis deux ans, donc il leur aura fallu deux ans pour transmettre les disponibilités, on les a transmises, l'adjoint au sport est là, il peut témoigner à toutes les associations du club omnisport en disant, voilà les locaux, voilà les plages horaires, positionnez-vous.

À ce jour, 14 février, Saint-Valentin, on n'a rien.

Dès l'instant où on aura quelque chose, on fera une réunion et on communiquera là-dessus.

Céline Munduteguy-Larramendy : pouvez-vous nous donner justement les disponibilités que Seaska a donné ?

M. le maire : À la louche, le mercredi, je crois que c'est à partir de 15h, le samedi, toute la journée, le dimanche, toute la journée.

Céline Munduteguy-Larramendy : c'est dommage qu'il n'y en ai pas en soirée parce que c'est là les besoins.

M. le maire : merci

Dominique Idiart : je veux juste rappeler que dans la convention qui avait été signée, c'était à partir de 18h tous les soirs.

M. le maire : mais voilà, on est d'accord, sauf qu'aujourd'hui, sur Seaska, on n'avance pas non plus.

Ça fait deux ans qu'on attend une décision de la nouvelle équipe ou des anciens, enfin je ne sais pas, il reviendra vers vous, dès l'instant où l'on aura des éléments.

Mais je suis d'accord avec toi, il y a 32 heures, mais pas forcément comme on le souhaitait. Ce qui limite effectivement le champ des possibles pour les associations.

Céline Bottecchia-Piva : Est-ce que dans cet intervalle, il est possible de continuer dans le dialogue justement avec les associations qu'elles puissent réfléchir à leurs besoins, de redimensionner le besoin qu'ils auraient en fonction de la situation financière aussi de la commune, qu'on puisse continuer ce travail, parce que ça fait un an qu'on n'a pas de réunion, qu'on n'a pas d'échanges sur cette thématique-là, qu'on puisse, au moins, amener ces échanges dans des groupes, dans des commissions, en commission générale peut-être.

M. le maire : Si vous pensez que ça apporte quelque chose au projet, on pourra. C'était la question de M. Heuguerot qui n'est pas là.

Céline Bottecchia-Piva : La discussion, les échanges peuvent toujours apporter quelque chose.

M. le maire : oui, encore une fois, j'ai donné mon avis, s'il faut on fera une réunion de travail aussi. Donc ça, c'était aussi la deuxième question.

La troisième, c'est pour M. Idiart.

« Lors de la commission urbanisme de la semaine dernière, vous avez fait remonter les difficultés dues à la charge de travail rencontrée par le service. Ne serait-il pas judicieux que

vous reconsidériez votre refus de nommer un adjoint en charge des affaires d'urbanisme ? Cela aurait le mérite de soulager la responsable du service, et je peux en parler en connaissance de cause, en effet, Mme Parent-Domergue recevait 2 demi-journées par semaine soit une douzaine de RDV ».

M. le maire : alors aujourd'hui ce n'est pas un problème, me semble-t-il, de charge d'affaires. C'est plus un problème d'organisation du service.

Suite au départ de la cheffe du pôle, il y a une redistribution des cartes et ainsi que sur le pôle agricole.

Je ne pense pas que ce soit le rôle de l'adjoint de recevoir sur des dossiers d'urbanisme, en particulier, je le fais quand il le faut. Je l'ai vécu, et donc je ne souhaite pas que les Senpertar vivent ce que j'ai vécu à titre personnel, et là, si on prend beaucoup de temps sur ces dossiers et je vous l'ai dit, c'est parce qu'on essaie de trouver des solutions sur des dossiers très complexes.

On reçoit, des personnes qui nous disent, c'est un ancien maire qui m'envoie, parce que j'ai construit une maison il y a plus de 10 ans, sans permis de construire. Vous pouvez m'aider à résoudre ce problème ? Et on fait tout pour trouver la solution.

J'ai un autre cas, je vais le donner.

C'est un charcutier qui veut qu'on change la destination de son laboratoire. On va trouver la solution.

Je l'ai appelé hier pour lui dire : voilà comment on peut faire, mais ça ne se fait pas en quelques minutes.

Donc, Fabienne, que je loue, effectue un travail fastidieux, pour trouver systématiquement des solutions.

Et je complète, je terminerai par le fait qu'on est en train de sortir, de régler, de régulariser tous les dossiers litigieux qui étaient là, dans des coins, qui étaient à un moment donné. Voilà, il faut les résoudre.

Je ne vais pas rentrer plus dans le détail. Voilà, ce sont des noms. On aura l'occasion d'échanger dessus sur des parcelles, sur une vente par exemple, au lac de 75 mètres carrés pour une personne.

Il y a plein de petites choses comme ça qui nous polluent. Et ça prend du temps quand on veut essayer de rendre service à tous les Senpertar.

Dominique Idiart : moi la réflexion par rapport à la présence d'un adjoint, pour l'avoir vécu et pas uniquement dans le mandat que j'ai mené, j'ai participé à d'autres mandats je peux vous assurer aussi que le rôle de l'adjoint c'est de prendre les rendez-vous pour dégrossir les choses.

Au même titre que le maire quand il ne peut pas les faire, l'adjoint peut les prendre aussi, c'est ce qu'on appelle une délégation.

C'est comme dans toutes les autres délégations, le maire est responsable, mais il peut déléguer un certain nombre de compétences de telle manière à être soulagé de cette tâche-là et à venir encadrer le service.

Au niveau des réunions, il y a des décisions qui sont prises à l'urbanisme, il y a des décisions qui sont aussi de l'ordre du politique, de la volonté politique par rapport au social, voir ce que l'on souhaite faire.

Parce que c'est aussi le rôle de l'adjoint de soutenir le service et de venir aider le maire.

Je sais que les missions d'un maire sont tellement vastes que vous touchez, et c'est tout à fait normal, à toutes les compétences nécessaires, plus l'Agglomération.

Je dis juste que soulager sur des questions d'urbanisme, sur une douzaine de réunions qui doivent représenter un jour, un jour et demi de travail, soulager et après faire un retour au service, je pense que c'est quelque chose qui pourrait être bénéfique.

Vendredi dernier en commission, c'était le nombre de dossiers qui étaient à traiter, une charge de travail, ce n'était pas une organisation.

2023, tant de dossiers. En 2024, il y en a eu un peu moins. Mais en 2025, il y a eu une accélération du nombre de dossiers donc je pense que c'est une charge de travail.

M. le maire : là actuellement il y a une personne qui est en renfort. Moi, quand il faut recevoir, je reçois. Je suis le plus souvent possible, disponible à sa demande.

On essaie d'améliorer. On va incessamment passer sur une prise de rendez-vous pour simplifier.

Mais encore une fois, je ne crois pas rendre service au service que de recevoir des personnes. Même un adjoint à l'urbanisme.

Dominique Idiart : et pourquoi ? Comment vous expliquez que dans toutes les communes, il y a des adjoints à l'urbanisme qui reçoivent ?

M. le maire : un choix politique peut-être, mais pour moi, encore une fois, la meilleure façon de recevoir les personnes, c'est le professionnel qui reçoit. Il ne va pas se dire, tiens, est-ce qu'à un moment donné, cette personne va... Non, du tout. Tous les Senpertar sont sur le même traitement. Quand je vois le nombre de dossiers qu'on essaie de rattraper, je me dis, un professionnel. C'est tout.

On a répondu aux trois questions, l'ordre du jour est terminé.

M. le maire clôt la séance à 18h45mn.



